

Les Tarifs TTC à **Saint-Barthélemy** applicables au 1^{er} août 2025

Le « Tarif Bleu Résidentiel », tarif réglementé fixé par les pouvoirs publics, porte sur la fourniture d'électricité et sur l'utilisation du réseau public de distribution et s'applique aux clients résidentiels qui ont souscrit une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ pour les Clients Particuliers :

Option Base (TTC)		
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement annuel (€ /an)	Prix énergie (cts € /kWh)
3	117,92	15,57
6	156,70	15,62
9	197,39	15,67
12	238,08	15,72
15	276,85	15,92
18*	315,27	15,92
24*	398,33	15,92
30*	477,68	15,92
36*	558,94	15,92

Option Heures Pleines / Heures Creuses (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement annuel (€ /an)	Prix énergie (cts € /kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	159,46	16,69	12,98
9	201,59	16,74	13,03
12	242,40	16,79	13,08
15	281,17	16,99	13,28
18	321,03	16,99	13,28
24	405,17	16,99	13,28
30	483,44	16,99	13,28
36	562,18	16,99	13,28

* Tarifs en extinction pour les puissances de 18 à 36 kVA inclus.

Les prix toutes taxes comprises (TTC) tels qu'indiqués sur les grilles ci-dessus, comprennent :

- **La CTA** (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : taux de 21,93% (défini par arrêté ministériel) s'applique au montant HT de la part fixe d'acheminement (soumise à la TVA, pas aux taxes locales). Elle est reversée à la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières).
- **La CSPE** (Contribution aux Charges de Service Public de l'Electricité) fixée à 2,25 centimes d'euro HT par kWh (soumise à la TVA, pas aux taxes locales). Elle s'applique à la consommation d'Electricité.
- **La Taxe sur l'électricité**, s'applique à tous les clients, sur la totalité du montant HT de la facture et son taux est fixé suivant la puissance souscrite :
 - 5% pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 3kVA
 - 10% pour une puissance souscrite supérieure à 3 kVA et inférieure ou égale à 6 kVA
 - 15% pour une puissance souscrite supérieure à 6 kVA et inférieure ou égale à 9 kVA
 - 20% pour une puissance souscrite supérieure à 9 kVA et inférieure ou égale à 12 kVA
 - 40% pour une puissance souscrite strictement supérieure à 12 kVA

Pour tout savoir sur les taxes, rendez-vous sur <https://www.edf.gp>

N'imprimez ce document que si vous en avez l'utilité.

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 2 084 365 041 €
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

Conception/réalisation : EDF SEI

Le groupe EDF est certifié ISO 14 001

EDF Archipel Guadeloupe
Technopole AUDACIA - Morne Bernard
97122 BAIE-MAHAULT
552 081 317 R.C.S. Paris

<https://www.edf.gp>